

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE

2020-2021 à 2024-2025

comprenant un résumé du budget d'exploitation,
du budget des investissements
et du plan d'emprunt 2020-2021

Nous protégeons vos dépôts



MANDAT DE LA SADC

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) énonce les quatre volets du mandat de la SADC :

- fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
- encourager la stabilité du système financier au Canada ;
- poursuivre ces fins à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même ;
- agir à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres.

VISION DE LA SADC

Inspirer confiance aux Canadiens, en qualité de chef de file de l'assurance-dépôts et du règlement de faillite.

PHILOSOPHIE DE LA SADC EN MATIÈRE DE RISQUE

La SADC est là pour anticiper les risques qui menacent la protection des épargnes des Canadiens et la stabilité du système financier, et pour être prête à les prévenir. De même, la Société accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, à condition :

- qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et de sa vision ;
- qu'elle les comprenne bien, qu'elle soit à même de les gérer et qu'ils cadrent avec ses objectifs stratégiques ;
- qu'ils lui permettent d'inspirer confiance.

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

Consultez le site Web ou le *Rapport annuel 2019* de la SADC au www.sadc.ca. Vous pouvez contacter la SADC par téléphone, courriel ou télécopieur, ou encore par la poste.

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 6L2

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Service d'information sans frais :

1-800-461-SADC (7232)
Téléimprimeur : 613-943-6456
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca



PROTECTION DE VOS DÉPÔTS

La SADC est une société d'État fédérale qui protège vos dépôts jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par catégorie d'assurance, dans toutes les institutions financières membres de la SADC. La protection ne coûte rien et est automatique.

Ce qui est protégé

- Les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- Les certificats de placement garantis (CPG) et d'autres dépôts à terme
- Les dépôts en devise

Ce qui n'est pas protégé

- Les fonds communs de placement, les actions et les obligations
- Les fonds négociés en bourse (FNB)
- Les cryptomonnaies



Tous les dépôts ne sont pas forcément assurables par la SADC. Visitez www.sadc.ca pour en savoir plus.

Faites le compte

Nous protégeons les dépôts aux institutions membres de la SADC. Si vous mettez de l'argent dans **un compte d'épargne, un compte de chèques ou un CPG ou d'autres dépôts à terme**, il est protégé jusqu'à concurrence de 100 000 \$.



Vous	+	100 000 \$ (à votre nom seulement)	=	Total de votre protection à <i>chaque</i> institution membre de la SADC
Vous et quelqu'un d'autre	+	100 000 \$ (total par compte joint aux mêmes noms)		
Vos épargnes en fiducie	+	100 000 \$ (par bénéficiaire, un REEE par ex.)		
Votre épargne libre d'impôt	+	100 000 \$ (CELI)		
Votre épargne-retraite	+	100 000 \$ (REER)		
Votre revenu de retraite	+	100 000 \$ (FERR)		
Votre impôt foncier	+	100 000 \$ (sur vos biens hypothéqués)		

Vous souhaitez en savoir plus ?

La SADC est une société d'État fédérale. Elle est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

Visitez notre site Web
www.sadc.ca

Appelez-nous
1-800-461-7232

Ou suivez-nous sur



Canada

Vue d'ensemble de la situation de la Société

La Société d'assurance-dépôts du Canada est là pour protéger les dépôts des Canadiens, promouvoir la stabilité financière et œuvrer à titre d'autorité de règlement de ses institutions membres (des banques, coopératives de crédit et sociétés de fiducie). Depuis sa création en 1967, en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, la SADC a procédé au règlement de faillite de 43 institutions membres. Au cours des 50 dernières années, la SADC a ainsi indemnisé plus de deux millions de personnes, qui avaient confié environ 26 milliards de dollars de dépôts assurés à des institutions membres qui ont fait faillite.

La santé financière de la SADC est solide. Ses revenus sont en hausse, ses dépenses stables et son bilan positif. Ses actifs totalisent 5 766 millions de dollars au 31 décembre 2019, en hausse de 13 pour 100 par an au cours des cinq dernières années. Le financement *ex ante* de la SADC repose sur un portefeuille de placement de 5 745 millions de dollars. Les primes versées par les institutions membres financent entièrement le portefeuille de placement de la SADC, qui appuie les responsabilités de la Société en matière de règlement de faillite. Les produits tirés des primes alimentent donc directement le financement *ex ante* de la SADC. La stratégie de la Société lui permettra d'atteindre sa cible de financement *ex ante*, fixée à 1,0 pour 100 des dépôts assurés, à l'exercice 2025-2026.

Enjeux stratégiques

L'économie canadienne a progressé à un rythme modéré au cours de la dernière année ; les institutions membres maintiennent des résultats financiers stables et affichent une rentabilité enviable et de sains ratios de fonds propres et de liquidité. Toutefois, les risques liés au contexte d'exploitation de la SADC se sont accrus. L'évolution rapide de la technologie concourt à la numérisation des services financiers. Les attentes des Canadiens en matière de services financiers s'en trouvent transformées, notamment à l'égard de l'assurance-dépôts. En 1996, année de la dernière faillite d'une institution membre de la SADC, les Canadiens s'attendaient à avoir accès à leurs dépôts en l'espace de quelques semaines. Aujourd'hui, ils s'attendraient à l'obtenir en quelques jours.

Comme l'a indiqué la Banque du Canada, le système financier canadien est résilient, mais des vulnérabilités demeurent, dont l'endettement élevé des ménages. L'assurance-dépôts de la SADC est un élément essentiel de la résilience du système financier canadien. Nous nous devons d'assurer et d'accroître la qualité de cette protection.

Principaux objectifs

Les principaux objectifs que s'est fixés la SADC pour la période de planification visent à réduire les risques qu'elle court dans les cinq domaines suivants :

1. **Risques stratégiques** – Transformer le programme de gestion des risques de l'entreprise.
2. **Capacité de règlement** – Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres.
3. **Risques opérationnels** – Moderniser les systèmes de remboursement des dépôts assurés et renforcer les pratiques en matière de sécurité des données.
4. **Risques organisationnels** – Mettre en œuvre le plan en matière d'organisation et de culture.
5. **Risque de réputation** – Mieux faire connaître la protection d'assurance-dépôts auprès du public.

¹ À moins d'indication contraire, tous les renseignements contenus dans le présent Résumé du plan d'entreprise sont en date du 31 décembre 2019.

**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE RÉSERVE
DÎNERS ENTRE AMIS.**



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 AU SUJET DE LA SADC	1
Conseil d'administration et direction de la SADC	1
Organisation de la SADC	3
PARTIE 2 PLAN QUINQUENNAL DE LA SADC	5
Contexte d'exploitation de la SADC	5
Risques de l'entreprise	9
Objectifs stratégiques et résultats escomptés	11
PARTIE 3 PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES	17
Prémises de planification	17
Plan des ressources	19
États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs	22
PARTIE 4 RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS	29
Rendement antérieur – points saillants	29
Fiche de rendement de la SADC – 2019-2020	30

PARTIE 1 AU SUJET DE LA SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). La Société est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent chaque année ses institutions membres. Ces primes sont calculées en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre au 30 avril de chaque année. La SADC applique un barème de primes différentielles qui sert à classer chaque année les institutions membres selon quatre catégories de tarification.

La SADC est l'autorité de règlement de faillite de toutes ses institutions membres, y compris des six plus grandes banques, connues sous le nom de banques d'importance systémique nationale (BISN), deux d'entre elles étant aussi des banques d'importance systémique mondiale (BISM). Avec ses partenaires fédéraux et d'autres intervenants au pays et à l'étranger, elle cherche à améliorer la collaboration et la planification pour être prête à régler la faillite d'une BISN ou d'une BISM, même s'il est peu probable qu'une telle faillite se produise au Canada.

Sont membres de la SADC la plupart des banques à charte, des sociétés de fiducie et de prêt canadiennes et des coopératives de crédit sous réglementation fédérale, ainsi que des associations soumises à la *Loi sur les associations coopératives de crédit*. Au 31 décembre 2019, la SADC comptait 86 membres.

Même si 43 institutions membres ont fait faillite depuis 1967, grâce à la protection offerte par la SADC, pas un Canadien faisant affaire avec ces institutions n'a perdu un seul de ses dépôts assurés. Nous continuons de travailler pour les Canadiens en protégeant les dépôts assurables qu'ils effectuent dans des banques et d'autres institutions financières membres de la SADC. (Voir la brochure « Protection de vos dépôts » ci-dessus pour savoir ce qui est protégé et ce qui ne l'est pas.)

Conseil d'administration et direction de la SADC

Les affaires de la Société sont régies par un conseil d'administration composé d'un président, de cinq autres membres issus du secteur privé et de cinq membres nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint ou un autre représentant officiel du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre des Finances).

Au 31 décembre 2019, le conseil d'administration de la SADC compte trois comités permanents : le Comité d'audit, le Comité de la régie de la Société et des ressources humaines et le Comité du risque. Pour de plus amples renseignements sur ces comités et sur la gouvernance de la SADC, consultez notre site Web, www.sadc.ca.



Conseil d'administration de la SADC

Au 31 décembre 2019

Robert O. Sanderson

Président du conseil

Administrateurs issus du secteur privé

J. Martin Castonguay

Comptable professionnel agréé
Montréal (Québec)

Linda Caty

Avocate
Carignan (Québec)

David Dominy

Chef d'entreprise
Edmonton (Alberta)

Andrew Kriegler

Haut dirigeant financier
Toronto (Ontario)

Wendy Millar

Haute dirigeante financière
Toronto (Ontario)

Administrateurs nommés d'office

Stephen Poloz

Gouverneur
Banque du Canada

Paul Rochon

Sous-ministre
Ministère des Finances

Judith Robertson

Commissaire
Agence de la consommation en
matière financière du Canada

Jeremy Rudin

Surintendant des
institutions financières
Bureau du surintendant
des institutions financières

Jamey Hubbs

Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
des institutions de dépôts
Bureau du surintendant
des institutions financières

Substituts des administrateurs nommés d'office

Paul Beaudry

Sous-gouverneur
Banque du Canada

Leah Anderson

Sous-ministre adjointe
Direction de la politique
du secteur financier
Ministère des Finances

Dirigeants de la SADC

Au 14 janvier 2020²

Peter D. Routledge

Président et premier dirigeant

Chantal M. Richer

Chef de l'exploitation

Gina Byrne

Chef, Risque et Règlement,
Institutions membres

Michael Mercer

Chef, Données et
Assurance

Tara Newman

Responsable, Stratégie
d'entreprise, et chef
de la gestion du risque

Camille Ringrose

Responsable, Finances et
Exploitation, et directrice
financière

Angela Roberge

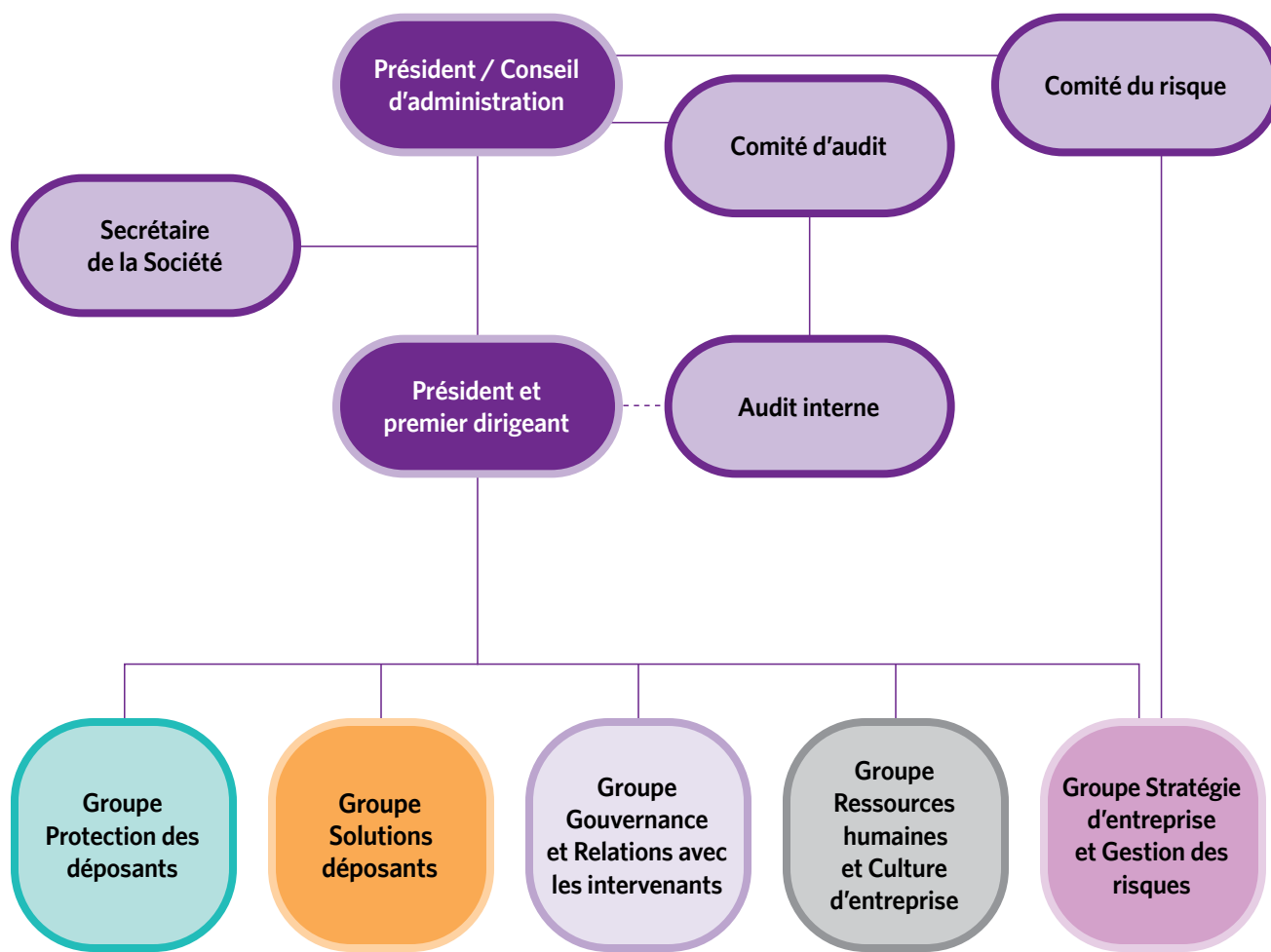
Responsable, Ressources
humaines et Culture
d'entreprise

Christa Walker

Conseillère générale,
secrétaire de la Société et
chef des Services juridiques

² Cette partie a été mise à jour pour tenir compte d'un remaniement organisationnel de la SADC opéré en janvier 2020.

Organisation de la SADC³

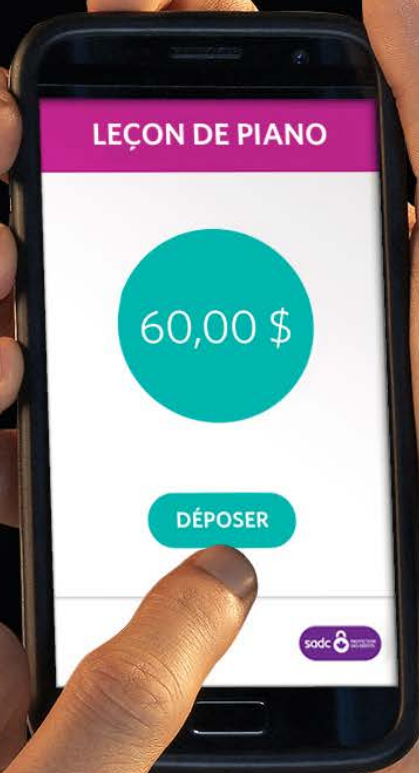


----- Reflète l'obligation de rendre compte

³ Ce diagramme reflète le remaniement organisationnel de la SADC opéré en janvier 2020.



**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE RÉSERVE
LEÇONS DE
PIANO.**



PARTIE 2 PLAN QUINQUENNAL DE LA SADC

Contexte d'exploitation de la SADC

Conjoncture et environnement des institutions membres

L'économie canadienne a progressé à un rythme modéré au cours de la dernière année, soutenue par la vigueur du marché de l'emploi et un certain redressement du secteur du logement. Les institutions membres de la SADC ont enregistré des résultats financiers stables et réguliers et affiché une rentabilité enviable ainsi que de solides ratios de fonds propres et de liquidité. En revanche, les consommateurs demeurent endettés et les prix de l'immobilier élevés dans plusieurs marchés, comparativement au revenu des ménages. Par ailleurs, le climat d'incertitude qui pèse sur le commerce international, la possibilité accrue d'une récession et des risques géopolitiques en hausse pourraient poser des défis considérables aux institutions membres. Compte tenu de la persistance de ces facteurs de vulnérabilité, la SADC se doit d'être prête à intervenir auprès de toute institution membre en difficulté ou en faillite.

Contexte réglementaire

La *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC) a été modifiée en juin 2018 dans le but de moderniser et d'améliorer le cadre canadien d'assurance-dépôts. Le gouvernement a prévu une entrée en vigueur des nouvelles modalités en deux temps :

- Le 30 avril 2020, l'assurance-dépôts s'étendra aux dépôts en devise et à ceux dont l'échéance est de plus de cinq ans, tandis que les chèques de voyage ne seront plus assurés.
- D'autres changements entreront en vigueur plus tard, à une date qui sera fixée par le gouverneur en conseil. Les dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) et ceux dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) constitueront des catégories distinctes et assurables jusqu'à concurrence de 100 000 dollars, les dépôts dans des comptes d'impôt foncier ne constitueront plus une catégorie distincte et de nouvelles exigences s'appliqueront aux dépôts en fiducie.

La SADC a dû réviser ses règlements administratifs à la lumière des changements apportés à la loi. Elle déploie maintenant des efforts considérables en vue d'actualiser ses processus internes et de s'assurer, avec la collaboration des institutions membres et des groupes intéressés (les fiduciaires en premier lieu), que les changements sont mis en œuvre avec efficacité et que les dépôts assurables sont bien protégés.

Les nouvelles technologies qui ont fait leur apparition dans le secteur des services financiers présentent à la fois des défis et des occasions à saisir, dans la mesure où elles bousculent les modèles d'affaires établis, la cybersécurité et la confidentialité des données. Le gouvernement du Canada continue d'étudier les avantages liés à un système bancaire ouvert et les Canadiens s'attendent à ce que tout mécanisme d'échange des données financières soit d'abord axé sur la sécurité et la confidentialité des données et sur la stabilité de notre système financier.



Environnement des institutions membres

Dans l'ensemble, les institutions membres maintiennent des résultats financiers stables et affichent une rentabilité enviable et de sains ratios de fonds propres et de liquidité. Cependant, on observe certaines faiblesses chez certaines institutions membres, en raison notamment des taux d'intérêt qui demeurent bas, de la forte dépendance aux dépôts de courtiers et / ou de modèles d'affaires peu diversifiés.

Le risque de cyberincidents demeure préoccupant tant pour les institutions membres que pour les organismes de réglementation. Les organismes du filet de sécurité financier multiplient leurs démarches pour faire en sorte que le système financier canadien soit bien protégé.

Au 31 décembre 2019, la SADC comptait 86 membres. Ce nombre ne devrait guère varier au cours du prochain exercice.

Environnement des déposants et du public

Notre campagne de sensibilisation du public est un outil important qui renseigne les Canadiens sur la protection de leurs dépôts et leur permet de prendre des décisions éclairées concernant leur épargne ; elle contribue par ailleurs à la stabilité du système financier canadien en réduisant les risques de contagion ou de retraits massifs. Selon des études, les déposants qui ont entendu parler de l'assurance-dépôts sont moins susceptibles de retirer leur argent en période de crise (réelle ou présumée), ce qui limite le risque de retraits massifs.

En 2020-2021, la SADC mettra en œuvre sa nouvelle stratégie triennale de sensibilisation du public et son nouveau plan en la matière, qui visent à porter à 60-65 pour 100 le seuil de sensibilisation à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts d'ici le 31 mars 2023. La stratégie et le plan afférent miseront sur l'intégration de divers médias et mettront davantage l'accent sur des partenariats avec les institutions membres et d'autres parties intéressées.

Environnement de la SADC

Aperçu des Ressources humaines

En janvier 2020, la SADC a remaniée sa structure pour être plus apte à intervenir en cas de faillite d'une institution membre et à réaliser son mandat. Ce remaniement touche tous les volets du travail de la SADC, en particulier la capacité d'intervention, le leadership et la culture d'entreprise. La nouvelle structure se compose des cinq groupes suivants, chacun axé sur un secteur d'activité et travaillant à l'unisson au service des Canadiens : Protection des déposants, Solutions déposants, Gouvernance d'entreprise et Relations avec les intervenants, Ressources humaines et Culture d'entreprise, Stratégie d'entreprise et Gestion du risque.

Le personnel de la SADC demeure très motivé et son taux de roulement est relativement bas. La SADC doit tenir compte de l'évolution de la population et d'une concurrence accrue sur le marché du travail pour attirer des candidats de haut calibre et les conserver. La SADC s'engage à maintenir un milieu de travail inclusif - la représentation des femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées et des Autochtones s'aligne sur celle du marché du travail canadien.

En raison de sa petite taille et de possibilités d'avancement professionnel limitées, la SADC court le risque de voir un roulement de personnel plus fréquent, particulièrement au sein des nouvelles générations. Nos programmes se doivent donc d'évoluer et d'être concurrentiels, notamment en ce qui a trait à la formation et aux perspectives de carrière, à l'équilibre travail-famille et à la rétribution globale, pour répondre à une main-d'œuvre multigénérationnelle.

Un récent sondage auprès des employés fait ressortir le besoin d'améliorer les programmes de la SADC en matière de culture et d'organisation. La SADC a donc mis au point un plan et une stratégie en matière d'organisation et de culture pour répondre à ce besoin.

Projets clés

Soucieuse de continuer de s'adapter à l'évolution du secteur et à celle des attentes des déposants, la SADC poursuivra divers projets clés au cours de la période de planification. Elle compte ainsi être mieux à même de s'acquitter de son mandat et de faire de sa vision une réalité, maintenant et dans l'avenir.

Modernisation du remboursement des dépôts

Parmi les risques importants auxquels la SADC est confrontée, il faut mentionner celui-ci : un remboursement rapide (à savoir le jour de la faillite) et exempt d'erreur ne peut être envisagé si les données nécessaires au calcul des dépôts à rembourser sont incomplètes ou insuffisamment détaillées. La Société s'est donc donné pour objectif de moderniser ses systèmes et méthodes de remboursement d'ici quelques années, afin d'être mieux en mesure de rembourser les déposants en cas de faillite de leur institution membre. Pour ce faire, elle renforcera les normes applicables aux données transmises par ses institutions membres, elle modernisera ses outils technologiques et reverra ses modes de communication avec les déposants. Au prochain exercice, elle compte apporter des améliorations à l'environnement des données et aux applications qui sous-tendent son mandat. Elle tracera ainsi la voie à une nouvelle génération de systèmes et de méthodes de remboursement.

Gestion des risques de l'entreprise

La SADC fait face à une multitude de risques susceptibles de nuire à sa capacité d'exécuter son mandat et de protéger les déposants. Pour bien gérer ces risques, elle doit disposer d'une stratégie efficace qui s'appuie sur une solide culture de gestion des risques. La SADC a transformé son programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour que la gestion des risques soit au cœur de ses décisions stratégiques et opérationnelles. Son cadre de GRE décrit dans leurs grandes lignes les principes en matière de gestion des risques auxquels elle adhère, afin que tous les intéressés comprennent de quelle manière elle procède. Ce cadre fournit aux employés les renseignements dont ils ont besoin pour gérer les risques de manière efficace et cohérente. Il comprend un énoncé sur l'appétence au risque, une structure et des politiques de gouvernance, et une taxonomie des risques. Il décrit aussi le processus de gestion des risques. Le programme de GRE est intimement lié à la stratégie et au plan de la SADC en matière de culture et d'organisation dont il est question ci-après, car la réussite d'un tel programme dépend d'une solide culture de gestion des risques.

Afin d'appuyer ce programme de GRE bonifié, la SADC a créé en 2019 un Centre d'excellence en matière de simulations, qui relève du chef de la gestion des risques et qui définira les priorités en matière de simulation de façon systématique pour l'ensemble de la Société. Il en résulte une fonction centralisée qui se concentre sur les simulations et qui permettra à la SADC d'affecter des employés à temps plein à la tenue, à une fréquence suffisante et avec une efficacité optimale, de simulations axées sur les risques importants. Les activités de simulation et la GRE forment un tout et ces activités permettront d'améliorer sans cesse notre capacité de réponse.



Plan en matière d'organisation et de culture

Pour appuyer les projets énoncés et être à même de prévoir les changements qui marquent son environnement externe, la SADC se doit d'évoluer. En adaptant ses programmes et processus en matière de culture et d'organisation, elle fera en sorte d'être toujours prête à remédier aux risques et de continuer d'attirer et de conserver des effectifs hautement qualifiés et motivés. La SADC n'en est encore qu'aux premières étapes de la mise en œuvre de ce plan stratégique, qui reflétera ses nouveaux engagements en matière de leadership. En voici une représentation graphique, conçue par les employés pour les employés.



Risques de l'entreprise

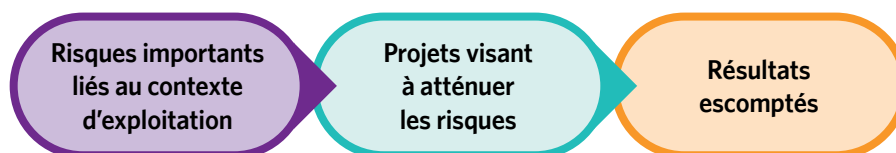
Appétence au risque de la SADC

La SADC est là pour **anticiper** les risques qui menacent la protection des épargnes des Canadiens et la stabilité du système financier, et pour **être prête** à les prévenir. De même, la Société accepte de prendre des risques mesurés et ciblés, à condition :

- qu'ils contribuent à la réalisation de son mandat et de sa vision ;
- qu'elle les comprenne bien, qu'elle soit à même de les gérer et qu'ils cadrent avec ses objectifs stratégiques ;
- qu'ils lui permettent d'inspirer confiance.

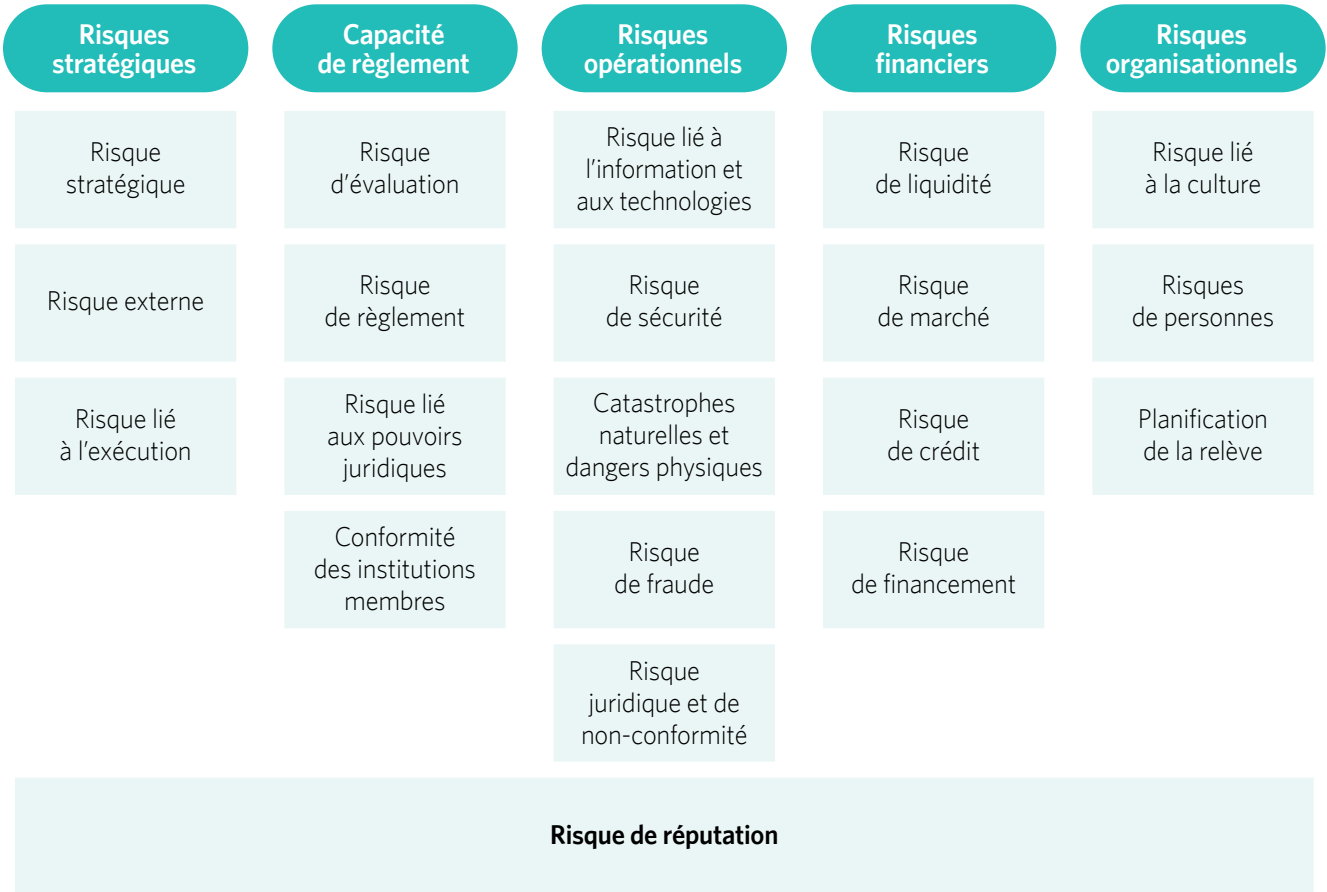
Les risques auxquels s'expose la SADC sont variés, complexes et souvent interreliés. La SADC détermine son appétence au risque en cherchant à avoir une vue d'ensemble de l'incidence de ses actions face aux risques auxquels elle s'expose. Dans l'ensemble, la SADC manifeste une appétence au risque équilibrée, qui cadre bien avec son mandat. Par exemple, la SADC est prête à prendre le risque d'agir de manière proactive pour promouvoir la stabilité du système financier et / ou réduire ses risques de perte.

La SADC a rédigé son plan d'entreprise suivant une approche fondée sur le risque, de manière à tenir compte de ses risques importants, pour mieux être en mesure de réaliser son mandat et sa vision. Des facteurs propres au contexte d'exploitation (il en a été question plus tôt) aident les dirigeants à évaluer les risques importants auxquels la Société fait face dans le cadre du nouveau programme de GRE. Ce programme, à son tour, définit les enjeux à privilégier et les résultats escomptés au titre de chaque projet durant la période de planification, comme l'illustre le diagramme ci-dessous.



Taxonomie des risques

La SADC classe ses risques suivant la taxonomie ci-après.



Les démarches ciblant ces risques importants sont décrites dans les pages qui suivent, dans le cadre des cinq objectifs stratégiques de la SADC. La Société fera un suivi de ces démarches, évaluera régulièrement leur incidence sur les risques et déterminera le moment où ceux-ci deviendront acceptables. Elle veille par ailleurs à repérer toute nouvelle source de risque.

Objectifs stratégiques et résultats escomptés

Durant la période de planification, la SADC s'efforcera d'atténuer les risques qui relèvent des cinq grandes catégories suivantes :

1. Risques stratégiques
2. Capacité de règlement
3. Risques opérationnels
4. Risques organisationnels
5. Risque de réputation

Les projets décrits ci-après serviront à atteindre ces objectifs stratégiques et à obtenir les résultats escomptés. Les budgets qui appuient ces projets sont présentés à la partie 3. La SADC rendra compte des progrès réalisés à leur égard dans son rapport annuel de 2020 et des exercices ultérieurs.

Principaux risques stratégiques (sous-catégorie : Risque stratégique)

- Le cadre de GRE de la SADC ne permet pas à cette dernière de répertorier, d'évaluer et de surveiller adéquatement les risques de l'entreprise, ni de se fixer des objectifs stratégiques pertinents en vue de s'acquitter de son mandat.
- Un manque de surveillance, de coordination et d'établissement de priorités pourrait nuire à la capacité de la SADC de mener à terme ses projets clés.

Objectif stratégique : Transformation du programme de gestion des risques de l'entreprise de la SADC

Projets envisagés	Résultats escomptés
<p>Élaborer un programme de GRE plus robuste et plus évolué dans le but de bien répertorier, évaluer, gérer et déclarer tous les risques, en s'appuyant sur un processus de planification d'entreprise qui met clairement en correspondance les risques principaux et les initiatives stratégiques et sur une structure de gouvernance adéquate. Le risque d'exécution lié à la mise en œuvre des principaux projets stratégiques fera l'objet d'un suivi attentif et de rapports en vertu d'un cadre de contrôle de gestion de programmes.</p>	<p>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Version finale du guide et des politiques en matière de GRE et mise en œuvre de ces derniers. • Processus plus robuste de déclaration au conseil de direction, au Comité du risque et au conseil d'administration de la SADC. • Achèvement de l'examen des processus internes et mise à jour des politiques de gestion des risques opérationnels. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : Au 31 mars 2021, la SADC dispose d'un programme de GRE bonifié qui s'appuie sur une solide culture de gestion des risques et favorise la prise de décisions éclairées compte tenu de l'appétence au risque de la Société.</p>



Principaux risques liés à la capacité de règlement (sous-catégorie : Risque de règlement et Conformité des institutions membres)

- Risque que la SADC ne réagisse pas en temps voulu à la faillite d'une ou de plusieurs institutions membres, comme le dicte son mandat.
- Risque que des intervenants externes ne mettent pas en œuvre les exigences réglementaires prévues par les nouvelles dispositions de la loi et des règlements administratifs et que la protection d'assurance-dépôts s'en trouve réduite, ou encore que le remboursement de dépôts en fiducie soit retardé.

Objectif : Accroître la capacité de la SADC à régler rapidement et efficacement la faillite d'institutions membres

Projets envisagés	Résultats escomptés
<p>Optimiser la capacité de règlement de la SADC :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) en procédant tôt à des activités intensives de préparation à l'endroit d'institutions en difficulté, à la suite d'une évaluation efficace et ciblée du risque ; ii) en tenant à jour des plans de règlement simples, clairs et réalisables pour toutes les institutions membres de petite taille ou de taille moyenne, ces plans étant adaptés à leur profil de risque et à leur potentiel de règlement ; iii) en réglant les derniers détails des plans de règlement des BISN et des BISM pour en faire un modèle crédible et durable de préparation de crise à l'intention des membres du secteur et des intervenants du filet de sécurité financier. 	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La SADC définit et respecte une capacité de règlement (tolérance du risque) suffisante à l'égard de toutes les institutions membres, en tenant compte de leur profil de risque et de leur potentiel de règlement. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : La SADC respecte le degré de tolérance du risque qu'elle s'est fixé, détecte plus tôt les risques liés à ses institutions membres et prend les mesures de préparation qui s'imposent pour assurer le règlement ordonné des institutions en difficulté, pour ainsi agir dans les intérêts des déposants et encourager la stabilité du système financier.</p>
<p>Analyser et renforcer la capacité de la SADC à gérer les risques opérationnels liés à des faillites multiples.</p>	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser le modèle de gestion de crise de la SADC en cas de faillites multiples, entre autres en donnant une formation polyvalente aux collaborateurs internes et externes dont la SADC a besoin. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : Au moyen d'exercices de simulation périodiques, la SADC démontre qu'elle a les capacités opérationnelles nécessaires pour faire face à plusieurs faillites simultanées ou de grande ampleur.</p>

Projets envisagés	Résultats escomptés
<p>Communiquer avec les intervenants internes et externes pour s'assurer de la conformité aux nouvelles exigences réglementaires dès leur entrée en vigueur.</p>	<p>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diriger le Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers (GCDC), qui réunit des groupes importants du secteur. Élaborer un recueil de meilleures pratiques en matière d'organisation et de transmission aux institutions membres de la SADC de données sur les clients des courtiers. Élaborer et mettre en œuvre, après consultation du secteur, un cadre complet de conformité à l'égard des dépôts de courtiers-fiduciaires : conception de systèmes, lignes directrices, application, et programme de surveillance et de mise à l'épreuve. Surveiller les progrès réalisés par les courtiers pour se conformer aux nouvelles règles de protection ; évaluer et analyser des moyens de composer avec tout risque résiduel lié à la protection des dépôts de courtier. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : La SADC est en mesure de confirmer, au moyen de simulations et autrement, que toutes ses institutions membres et les autres parties intéressées se conforment aux exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs afférents, ce qui garantit la protection des déposants, et que la direction a évalué la mise en œuvre du nouveau cadre législatif en ce qui concerne le maintien d'une protection adéquate des dépôts assurés.</p>
<p>Faire progresser les activités de préparation par l'entremise du nouveau Centre d'excellence en matière de simulations, en mettant en place un programme de simulation de crise fondé sur le risque.</p>	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Au moins une simulation par trimestre, en fonction des facteurs de risque, avec la participation (à des degrés divers) du conseil d'administration, de la direction et des employés de la SADC ainsi que des organismes du filet de sécurité financier. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : Les conclusions des exercices de simulation sont prises en compte dans le cycle annuel de la GRE et donnent lieu à une amélioration continue de la capacité de réaction et de l'état de préparation général de la SADC.</p>



Principaux risques opérationnels (sous-catégorie : Risques liés à l'information et aux technologies)

- Le risque que les processus de la SADC se révèlent inefficaces ou inadéquats et qu'il en résulte des retards dans le remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre.
- Le risque qu'un cyberincident compromette les données de la Société et nuise à l'exécution de son mandat.

Objectif : Moderniser les systèmes de remboursement des dépôts assurés et renforcer les pratiques en matière de sécurité des données

Projets envisagés	Résultats escomptés
Investir des ressources considérables dans la modernisation des capacités de remboursement de la SADC et des processus connexes, afin de protéger les déposants et de leur donner accès à leurs dépôts assurés le jour même de la faillite. ⁴	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La SADC précise sa stratégie de remboursement et en entreprend la mise en œuvre, ce qui comprend la sélection des fournisseurs et l'harmonisation avec les pratiques du secteur. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : D'ici 2025, la SADC aura déployé les normes de données, les processus et les technologies connexes permettant aux déposants d'accéder à leurs dépôts assurés le jour même de la faillite de leur institution membre.</p>
Renforcer la sécurité des données de la SADC pour que celles-ci soient bien protégées, tout comme ses infrastructures, en misant sur les nouvelles technologies et les meilleures pratiques du secteur.	<p>Principales réalisations attendues en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de protection des données sûr et robuste, qui permette de répertorier les meilleures pratiques (y compris en matière de protection des renseignements personnels) et d'atténuer les nouveaux risques décelés. • Création de partenariats stratégiques dans le but d'accroître la capacité de la SADC en matière de sécurité. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : D'ici mars 2025, la Société aura renforcé son cadre de sécurité des données et de protection des renseignements personnels et disposera des normes et des lignes directrices nécessaires pour continuer de protéger ses systèmes et ses données et être en mesure de réagir à toute atteinte à la protection des données, y compris à un cyberincident.</p>

⁴ Pour que la SADC puisse donner accès aux dépôts assurés le jour même de la faillite, le système de paiement canadien devra être modifié en profondeur. Pour en savoir plus sur ce projet piloté par Paiements Canada, veuillez consulter le site suivant : <https://modernisation.payments.ca>.

Principal risque organisationnel (sous-catégorie : Risque lié à la culture)

- Si la SADC ne parvient pas à mettre en œuvre les changements importants qu'elle envisage, tel le Plan en matière d'organisation et de culture, sa culture risque de ne pas être en harmonie avec son contexte d'exploitation, ce qui pourrait l'empêcher de s'acquitter de son mandat avec efficacité.

Objectif : Mettre en œuvre le Plan en matière d'organisation et de culture

Projets envisagés	Résultats escomptés
<p>Poursuivre la mise en œuvre du Plan en matière d'organisation et de culture de la SADC, qui vise une transformation des processus liés au capital humain – gestion du rendement, rétribution globale, leadership et acquisition de compétences, et pratiques en matière de planification de la relève – de manière à garantir à la Société cohérence et efficacité, ainsi que le solide leadership requis pour la guider dans la gestion de ses risques.</p>	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Déployer le deuxième volet du plan triennal en matière d'organisation et de culture, qui prévoit les activités suivantes : examen de la rémunération, refonte du programme de leadership « rétroaction tous azimuts » et actualisation des processus de gestion des compétences et de planification de la relève. Élaborer des paramètres clés permettant d'évaluer l'efficacité de la culture et l'ampleur de la transformation. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : D'ici le 31 mars 2022, la SADC aura entièrement déployé son Plan en matière d'organisation et de culture et sera manifestement en mesure d'attirer, de former et de conserver des effectifs motivés, productifs, prêts à s'adapter et variés qui puissent répondre aux exigences dictées par son environnement.</p>

Principal risque de réputation

- Si la Société ne réussit pas à mieux sensibiliser le public au régime fédéral d'assurance-dépôts, pour atteindre un taux de 60 à 65 pour 100, elle pourrait avoir du mal à atténuer le risque de retraits massifs si une institution membre se trouve en difficulté.

Objectif : Mieux faire connaître la protection d'assurance-dépôts auprès du public

Projets envisagés	Résultats escomptés
<p>Mettre en œuvre un nouveau programme stratégique triennal de sensibilisation du public à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts.</p>	<p>Principale réalisation attendue en 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire croître progressivement le niveau de sensibilisation du public à la SADC ou au régime fédéral d'assurance-dépôts pour atteindre un taux d'au moins 60 pour 100 d'ici le 31 mars 2021. <p>Résultat escompté à long terme / indicateur : Au plus tard le 31 mars 2023, les sondages trimestriels dans l'ensemble du pays feront état d'un niveau de sensibilisation correspondant à la cible de 60 à 65 pour 100.</p>



**NOUS PROTÉGEONS
VOTRE RÉSERVE
PROJETS DE RÉNOVATION.**



PARTIE 3 PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

Le but premier du plan financier de la SADC est de s'assurer que les ressources, les systèmes et le financement de la Société lui apportent les moyens, les compétences et le potentiel nécessaires pour s'acquitter de son mandat avec efficacité tout au long de la période de planification.

La Société prévoit que sa situation financière demeurera stable durant cette période, mais la faillite d'une de ses institutions membres ou une intervention auprès d'une d'entre elles, des modifications législatives et certains projets pourraient accaparer une grande partie de ses ressources. Si la SADC devait intervenir auprès d'une institution membre, elle pourrait demander au conseil d'administration d'approuver des ressources ou budgets supplémentaires.

Le plan financier et le plan des ressources qui suivent tiennent compte du contexte d'exploitation, des risques importants et des projets que la Société compte mener pour atteindre ses objectifs stratégiques et les résultats escomptés décrits à la partie 2 du présent plan. Les états financiers projetés de la SADC (présentés plus loin) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Les principaux éléments du plan financier sont : le volume des dépôts assurés, le financement *ex ante*, les primes, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, les produits tirés des placements, le budget d'exploitation et le budget des investissements. Ils sont décrits plus en détail ci-après.

Prémises de planification

Dépôts assurés

La croissance des dépôts assurés a une incidence sur les principaux éléments du plan financier de la Société. La croissance présumée change en fonction de divers facteurs, dont la croissance économique en général, les taux d'intérêt, la croissance du revenu disponible et le mode de répartition des revenus et de l'épargne financière des consommateurs entre divers instruments financiers. *Pour la période de planification, on suppose un taux de croissance annuel des dépôts assurés de 9 pour 100 en 2020-2021 (compte tenu de la croissance annuelle et des changements apportés à la protection d'assurance-dépôts) et de 3 pour 100 par la suite.*

Le gouvernement du Canada a récemment apporté des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur SADC), introduisant de nouvelles modalités en vue de moderniser et de renforcer le régime d'assurance-dépôts canadien (se reporter à la partie Contexte réglementaire pour plus d'informations). Ces modifications donneront lieu à une augmentation des dépôts assurés, en raison de l'assurance prochaine des dépôts en devise et des dépôts dans des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) et dans des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ; l'ampleur de cette augmentation ne peut qu'être estimée pour l'instant.



Financement *ex ante* et liquidités

La SADC dispose d'un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes en cas de règlement de faillite de ses institutions membres. Le montant de ce financement correspond à la somme des résultats non distribués et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La cible minimale du financement *ex ante* a été fixée à 100 points de base des dépôts assurés. Elle tient compte de la taille des institutions membres de la SADC et de la complexité de leurs activités tout en étant alignée sur les meilleures pratiques internationales. Au 31 décembre 2019, le financement *ex ante* de la SADC s'établissait à 65 points de base des dépôts assurés et s'appuyait sur un portefeuille de placement de 5,7 milliards de dollars.

Comme l'indique le plan d'emprunt présenté plus loin, la Loi sur la SADC autorise la Société à contracter des emprunts si elle a besoin de plus de fonds, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. En cas de nécessité, des emprunts supplémentaires peuvent être autorisés soit par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, soit par le ministre des Finances, qui fera appel au Trésor. *La SADC ne prévoit pas avoir besoin d'effectuer d'emprunt pour régler la faillite d'une institution membre durant la période de planification.*

Primes d'assurance-dépôts

Le temps qu'il faudra pour atteindre la cible maximale du financement *ex ante* dépend en bonne partie des taux de prime en vigueur.

L'exercice 2018-2019 a marqué la fin du programme d'augmentation modérée des taux de prime sur cinq ans. La SADC avait créé ce programme pour se donner les moyens d'atteindre le niveau cible du financement *ex ante* dans un délai raisonnable. La direction estime que le financement *ex ante* atteindra la cible minimale à l'exercice 2025-2026, en présumant que les taux de prime demeurent tels qu'ils sont maintenant, et elle conclut que les taux de prime actuels suffisent. *Donc, pour établir ses projections, la SADC a supposé que le taux de prime de la catégorie 1 (taux de base) demeurerait à 7,5 points de base durant toute la période de planification.*

La SADC applique un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies, selon les résultats d'une évaluation quantitative et qualitative. Les institutions les mieux cotées (catégorie 1) paient le taux de prime le plus bas. En 2019-2020, les taux de prime applicables ont varié entre 7,5 et 33,3 points de base des dépôts assurés.

Les taux de prime approuvés pour l'exercice 2020-2021 sont les suivants :

Catégorie 1	7,5 points de base des dépôts assurés
Catégorie 2	15,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3	30,0 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4	33,3 points de base des dépôts assurés

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteraient de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres. La provision est estimée au moyen de l'évaluation du risque global que représentent les institutions membres de la SADC selon : i) l'exposition aux pertes ; ii) les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité ; iii) le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance ; iv) la connaissance particulière que la SADC a de chaque institution membre. *Le présent plan d'entreprise suppose qu'aucune institution membre de la SADC ne fera faillite durant la période de planification, mais que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts augmentera à proportion de l'augmentation projetée de l'exposition aux risques. L'estimation de la provision présume aussi que le profil de risque de chaque membre ne subira aucun changement important. Tous les autres paramètres régissant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts sont fondés sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2019.*

Produits tirés des placements

Les principaux risques financiers résultant de la négociation et de la possession d'instruments financiers sont notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Des politiques formelles de gestion existent à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels la Société est exposée. Ces politiques sont examinées au moins une fois l'an pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes, et qu'elles respectent les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le portefeuille de placement de la SADC est composé essentiellement de placements liquides de qualité supérieure porteurs d'intérêts. *Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen de la trésorerie et des placements égal à 1,6 pour 100 en 2020-2021 et augmentant graduellement pour atteindre 1,8 pour 100 en 2024-2025.*

Plan des ressources

Budget d'exploitation - 2020-2021 à 2024-2025

La SADC est une société d'État fédérale qui s'autofinance. Elle ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Le budget d'exploitation 2020-2021 reflète une hausse de 12,2 millions de dollars des charges d'exploitation, qui passent à 62,2 millions de dollars. Cette augmentation appuiera :

1. la modernisation des systèmes et procédés de remboursement des dépôts assurés ;
2. la poursuite de la mise en œuvre du plan en matière d'organisation et de culture ;
3. le maintien et l'amélioration de la sécurité de l'information pour protéger les renseignements et les actifs de la SADC ;
4. la mise en œuvre des changements apportés à la Loi sur la SADC qui touchent les modalités de l'assurance-dépôts ;
5. la mise en place d'un programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE) bien rodé.



La figure 1 ci-après donne les points saillants du budget d'exploitation pour la période de planification.

Figure 1

Budget d'exploitation <i>(en millions de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
CHARGES D'EXPLOITATION								
Salaires et autres frais de personnel	20,5	24,8	25,2	27,6	28,3	29,0	29,7	30,5
Autres charges d'exploitation :								
Honoraires professionnels	5,0	6,1	6,8	14,0	13,6	13,8	14,1	14,4
Frais généraux	5,7	6,5	8,3	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
Locaux	3,8	4,2	2,4	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4
Sensibilisation du public	5,4	5,8	5,8	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Traitement des données	2,4	2,8	2,6	4,0	4,1	4,2	4,2	4,3
Total des charges d'exploitation	42,8	50,2	51,1	62,4	63,0	64,2	65,4	66,9
Moins recouvrement des coûts (BSIF)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
CHARGES D'EXPLOITATION NETTES*	42,6	50,0	50,9	62,2	62,8	64,0	65,2	66,7

* Aux fins de la planification, on suppose que les charges d'exploitation nettes connaîtront une croissance annuelle de 2 à 2,5 pour 100 à compter de l'exercice 2021-2022, à l'exception des honoraires professionnels qui incluront des honoraires d'experts dans le cadre de la modernisation du remboursement des dépôts. Les chiffres réels des budgets de 2021-2022 à 2024-2025 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.

Besoins en effectifs

La Société prévoit que ses effectifs compteront entre 145 et 155 postes permanents en 2020-2021. Cette augmentation des postes permanents facilitera la mise en œuvre du plan en matière d'organisation et de culture, du programme de GRE, du projet de modernisation des systèmes, et des modifications apportées à la réglementation. La SADC participe aux régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale. Ses employés ne sont pas syndiqués.

Budget des investissements – 2020-2021 à 2024-2025

Le budget des investissements pour 2020-2021 est de 4,0 millions de dollars. Il marque une hausse de 0,9 million de dollars par rapport à l'exercice précédent (figure 2). Cette augmentation correspond essentiellement à la modernisation des systèmes qui sous-tendent le mandat fondamental de la SADC.

Figure 2

Budget des investissements <i>(en milliers de dollars canadiens)</i>								
	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
Coûts liés au développement de logiciels	1 257	1 600	1 244	3 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Matériel informatique	127	250	200	150	150	150	150	150
Mobilier et équipement	—	1 000	1 500	500	100	100	100	100
Améliorations locatives	—	250	400	350	100	100	100	100
TOTAL	1 384	3 100	3 344	4 000	2 350	2 350	2 350	2 350

Les chiffres réels de 2021-2022 à 2024-2025 pourraient s'écarter sensiblement des chiffres présentés ci-dessus.



États financiers consolidés, condensés et projetés et résultats antérieurs

Les tableaux qui suivent présentent les résultats prévus pour les exercices 2019-2020 à 2024-2025 et les chiffres réels pour 2018-2019 (figures 3 à 6).

Figure 3

État consolidé, condensé et projeté de la situation financière au 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions			Plan		
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
ACTIFS								
Trésorerie	2	1	1	1	1	1	1	1
Titres de placement	5 034	5 719	5 730	6 486	7 277	8 104	8 969	9 874
Immobilisations corporelles	7	15	8	9	9	9	9	8
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	6	12	11	9	8	7	6
Autres actifs	1	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES ACTIFS	5 044	5 741	5 751	6 507	7 296	8 122	8 986	9 889
PASSIFS								
Fournisseurs et autres crédoeurs	6	5	5	5	5	5	5	5
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	2 050	2 150	2 000	2 000	2 100	2 150	2 250	2 350
Passifs découlant de contrats de location	—	6	13	11	10	9	8	7
Autres passifs	3	5	4	5	5	5	5	5
Total des passifs	2 059	2 166	2 022	2 021	2 120	2 169	2 268	2 367
CAPITAUX PROPRES								
Résultats non distribués	2 985	3 575	3 729	4 486	5 176	5 953	6 718	7 522
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	5 044	5 741	5 751	6 507	7 296	8 122	8 986	9 889

Figure 4

État consolidé, condensé et projeté du résultat global
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits tirés des primes*	645	665	668	728	752	777	803	830
Produits tirés des placements	66	85	86	100	114	130	148	166
	711	750	754	828	866	907	951	996
CHARGES								
Charges d'exploitation	43	50	51	62	63	64	65	67
Recouvrement de sommes radiées	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	—	100	(50)	—	100	50	100	100
	42	150	1	62	163	114	165	167
Résultat net avant impôts	669	600	753	766	703	793	786	829
Charge d'impôt**	(6)	(9)	(9)	(9)	(13)	(16)	(21)	(25)
RÉSULTAT NET	663	591	744	757	690	777	765	804
Autres éléments du résultat global***	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	663	591	744	757	690	777	765	804

* L'augmentation des produits tirés des primes découle de la croissance présumée des dépôts assurés, compte tenu de la modernisation du régime d'assurance-dépôts canadien.

** Le résultat fiscal de la Société provient principalement des produits d'intérêts auxquels sont appliqués les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son résultat imposable net. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes et les variations de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts ne sont pas imposables.

*** Les autres éléments du résultat global englobent des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net, y compris les écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations définies. Il s'agit de petits montants qui correspondent à zéro après arrondissement.



Figure 5

État consolidé, condensé et projeté des variations de capitaux
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS ET TOTAL DES CAPITAUX PROPRES								
Solde au début de l'exercice	2 322	2 984	2 985	3 729	4 486	5 176	5 953	6 718
Résultat net	663	591	744	757	690	777	765	804
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—
Total du résultat global	663	591	744	757	690	777	765	804
SOLDE À LA FIN	2 985	3 575	3 729	4 486	5 176	5 953	6 718	7 522

Figure 6

Tableau consolidé, condensé et projeté des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

(en millions de dollars canadiens)

	Réel	Plan approuvé	Prévisions	Plan				
	2018- 2019	2019- 2020	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Résultat net	663	591	744	757	690	777	765	804
Ajouter (déduire) les éléments sans effets sur la trésorerie :								
Produits tirés des placements	(66)	(85)	(86)	(100)	(114)	(130)	(148)	(166)
Charge d'impôt	6	9	9	9	13	16	21	25
Pertes résultant de la sortie ou de la mise hors service d'immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	1	—	—	—	—	—	—	—
Variation du fonds de roulement :								
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	—	100	(50)	—	100	50	100	100
Variation d'autres éléments du fonds de roulement	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts reçus	92	85	86	100	114	130	148	166
Impôt sur le résultat payé	(6)	(9)	(9)	(9)	(13)	(16)	(21)	(25)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	689	691	694	757	790	827	865	904
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	(3)	(3)	(4)	(2)	(2)	(2)	(2)
Achat de titres de placement	(1 994)	(1 970)	(2 001)	(2 064)	(2 097)	(2 133)	(2 171)	(2 210)
Produit de la vente ou de l'arrivée à échéance de titres de placement	1 307	1 282	1 310	1 313	1 310	1 309	1 309	1 309
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(688)	(691)	(694)	(755)	(789)	(826)	(864)	(903)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT								
Paiement en principal sur les obligations locatives	—	—	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Incitatifs relatifs à la comptabilisation de contrats de location-financement (IFRS 16)	—	—	1	—	—	—	—	—
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	—	—	(1)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)
Variation nette de la trésorerie	1	—	(1)	—	—	—	—	—
Trésorerie, au début	1	1	2	1	1	1	1	1
TRÉSORERIE, À LA FIN	2	1	1	1	1	1	1	1



Résultats de 2018-2019 par rapport au plan

État de la situation financière

Au 31 mars 2019, le **total des actifs** était de 5 044 millions de dollars, en hausse de 15 millions par rapport aux 5 029 millions annoncés dans le plan. Cette faible augmentation s'explique avant tout par des produits tirés des primes plus élevés que ceux projetés dans le plan, ce qui a fait augmenter le portefeuille de titres de placement ; en conséquence, les produits tirés des placements se sont accrus par rapport au chiffre indiqué dans le plan.

Au 31 mars 2019, le **total des passifs** se chiffrait à 2 059 millions de dollars, soit 151 millions de moins que les 2 210 millions prévus. La diminution résulte surtout d'une provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts inférieure aux prévisions, comme il est précisé plus loin.

État du résultat global

La SADC a enregistré un **bénéfice net** de 663 millions de dollars pour 2018-2019, contre 546 millions prévus dans le plan. L'augmentation de 117 millions de dollars s'explique surtout par les facteurs suivants :

- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est restée telle quelle, alors que le plan prévoyait une hausse de 100 millions de dollars. Lors du calcul de la provision prévisionnelle, seule la croissance estimée des dépôts assurés est retenue comme hypothèse, les effets des autres facteurs s'annulant réciproquement (changement de méthode d'établissement de la provision, variables économiques, catégorie de tarification et profil de risque des institutions membres, probabilités de défaillance, etc.).
- Les produits tirés des primes dépassent de 9 millions de dollars les prévisions, surtout en raison de l'adhésion de nouvelles institutions membres et du changement de catégorie de tarification ou de l'évolution du profil de risque de certaines institutions membres.
- Les charges d'exploitation nettes affichent un recul de 5 millions de dollars par rapport à celles de 48 millions annoncées dans le plan, surtout en raison des postes non encore pourvus au sein de la haute direction et des modifications du programme de congés de maladie qui ont entraîné une reprise du coût de certains avantages du personnel.

Prévisions pour 2019-2020 par rapport au plan

Au 31 décembre 2019, la SADC estime à 744 millions de dollars son bénéfice net pour 2019-2020, comparativement aux 591 millions initialement prévus. Cet écart positif de 153 millions de dollars s'explique principalement par la baisse de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts qui, des 2 150 millions attendus à la fin de l'exercice 2019-2020 selon le plan, devrait s'établir à 2 000 millions au 31 décembre 2019.

La Société s'attend à ce que son financement *ex ante* atteigne 67 points de base des dépôts assurés d'ici la fin de l'exercice, alors que la cible minimale se situe à 100 points de base et devrait être atteinte d'ici 2025-2026.

Plan d'emprunt

Les activités de financement de la SADC sont régies par l'article 10.1 de la Loi sur la SADC et l'article 127 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces activités doivent respecter les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le paragraphe 10.1(1) de la Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. Au besoin, la SADC emprunterait au Trésor en recourant au Programme d'emprunt des sociétés d'État, et conformément à l'entente de crédit de soutien conclue avec le ministère des Finances.

Le paragraphe 10.1(2) de la Loi sur la SADC permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor, notamment par l'émission et la vente de ses titres de créances – obligations, débentures, billets, ou tout autre document attestant l'existence d'une créance.

En vertu du paragraphe 127(3) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, avant de procéder à une opération d'emprunt, la SADC doit obtenir l'approbation du ministre des Finances quant aux modalités de temps et aux conditions de l'opération. Au 31 décembre 2019, la Société pouvait emprunter jusqu'à 25 milliards de dollars, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances. Ce plafond d'emprunt est ajusté le 31 décembre de chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés. Au besoin, des emprunts dépassant ce plafond peuvent être autorisés par le Parlement, en vertu d'une loi de crédits, ou avec l'agrément de la gouverneure en conseil et du ministre des Finances si, de l'avis du ministre, il y va de la stabilité ou de l'efficacité du système financier au Canada.

Au 31 décembre 2019, la SADC n'avait aucune dette.

Le présent plan d'entreprise suppose que la Société n'aura pas besoin d'effectuer d'emprunt. Cependant, en cas d'intervention à l'égard d'une institution membre en difficulté, ou si une institution membre venait à faire faillite, la SADC disposerait de plusieurs options de financement, notamment celle d'un emprunt.

Le financement de toute intervention serait précédé d'une analyse au cas par cas servant à définir la stratégie de financement optimale. Selon la stratégie retenue, il se pourrait que la Société puise en premier lieu dans son portefeuille de placement pour réunir les liquidités nécessaires. L'élaboration d'une stratégie de financement tiendrait compte, entre autres, des besoins de liquidités futurs et de l'appariement des éléments d'actif et de passif.

Contrats de location

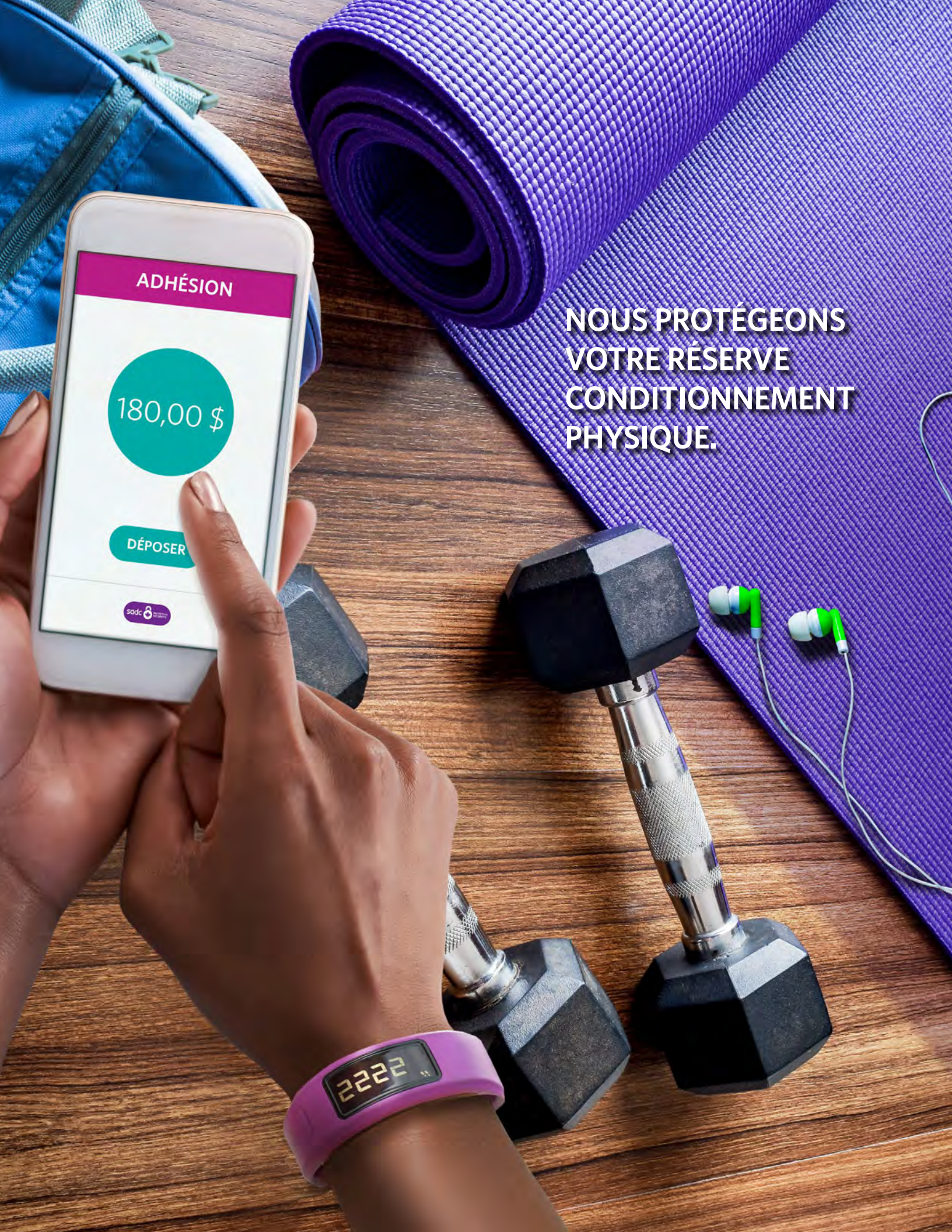
L'alinéa 10b) du *Règlement général de 1995 sur les sociétés d'État* stipule que la SADC est tenue d'obtenir l'autorisation du ministre des Finances sur les modalités de tout contrat de location dont le montant dépasse la moindre des valeurs suivantes : 10 millions de dollars ou 5 pour 100 de l'actif total de la Société.

La SADC n'est pas liée à un contrat de location, nouveau ou renouvelé, qui dépasse le seuil d'approbation ministériel.

Pouvoirs d'emprunt à court terme – 2020-2021

La SADC a conclu une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification. Cette marge de crédit ne coûte rien à la SADC tant qu'elle n'y fait pas appel. La SADC peut demander au ministre des Finances l'autorisation d'emprunter un maximum de 10 millions de dollars sous forme de marge de crédit d'exploitation.





ADHÉSION

180,00 \$

DÉPOSER

sade

NOUS PROTÉGEONS
VOTRE RÉSERVE
CONDITIONNEMENT
PHYSIQUE.

2222

PARTIE 4 RENDEMENT PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS

Le précédent plan d'entreprise de la SADC (2019-2020 à 2023-2024) faisait état de quatre objectifs stratégiques. Les stratégies en question, énumérées ci-après, étaient fondées sur l'évaluation du contexte et des risques d'exploitation de la Société et visaient à soutenir la réalisation de ses objectifs.

1. Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC
2. Régime d'assurance-dépôts : modernisation
3. Parties intéressées : renforcement de la confiance
4. Organisation : évolution de la Société

Rendement antérieur – points saillants

Ces stratégies s'accompagnaient de projets clés et de résultats escomptés. La Fiche de rendement de la SADC permet de faire le suivi des principaux projets liés aux objectifs et priorités. Au 31 décembre 2019, la plupart des objectifs et projets stratégiques de la Société pour 2019-2020 progressaient comme prévu, à deux exceptions près :

- Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en faisant appel aux institutions membres, aux principaux médias privilégiés par le public et à des études sur le comportement et les attentes des déposants. La sensibilisation en baisse du public peut s'expliquer par des variations saisonnières, par la taille de l'échantillon et par l'interruption des publicités de la Société pendant les quatre mois qui ont précédé les élections fédérales.
- Optimiser le milieu de travail, entre autres en adaptant les politiques, pratiques et technologies de la Société en fonction de l'évolution de la main-d'œuvre et des tendances observées.

La Fiche de rendement qui suit renseigne sur les mesures prises par la SADC pour corriger la situation et fait le point sur les quatre objectifs stratégiques décrits dans le Plan d'entreprise 2019-2020 à 2023-2024.



Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Préparation : augmentation de la capacité de règlement de la SADC

Résultats escomptés

- Si une institution membre fait faillite, la SADC (personnel, systèmes, mécanismes) est en mesure de rembourser tous les dépôts assurés dans un délai de sept jours ou moins, au moyen d'un processus accéléré, simplifié et modulable.
- De solides activités d'évaluation des risques, de planification et de préparation appuient le potentiel de règlement de toutes les institutions membres, quelle que soit leur taille.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Mettre en place les caractéristiques principales d'un système de remboursement modernisé et modulable en cas de multiples faillites, renforcer les normes en matière de données sur les dépôts et faire appel à des améliorations technologiques pour garantir la confidentialité et la sécurité des données et faciliter les communications avec les déposants et les capacités de remboursement par voie électronique.	PROGRESSION	La SADC a continué d'apporter des améliorations à ses systèmes d'intervention, ce qui lui permettrait de mieux répondre aux attentes des déposants lors d'un règlement de faillite. Après une étude de faisabilité concluante, elle a introduit une nouvelle application de gestion des relations clients (GRC) qui renforce considérablement sa capacité à faire le suivi des interactions quotidiennes avec les déposants. Cette application fera l'objet d'améliorations visant à procurer aux déposants une expérience plus satisfaisante en cas de faillite de leur institution. Un outil du commerce servant à la validation et à l'analyse des données a remplacé une application sur mesure qui était utilisée depuis quelques années. Cet outil permet à la SADC d'analyser rapidement d'importants volumes de données en évaluant leur qualité et leur exhaustivité. En outre, la souplesse de cet outil permet de modifier les paramètres d'analyse sans faire appel aux concepteurs. D'autres analyses de faisabilité sont en cours et permettront à plus ou moins long terme de mieux interagir avec les parties intéressées tout en protégeant les données personnelles et confidentielles. Au cours du prochain exercice, le projet continuera d'évoluer suivant les décisions prises par la Société à l'égard des calendriers de remboursement.

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Aider les BISN à atteindre leur objectif de potentiel de règlement d'ici 2020 en évaluant et en mettant à l'épreuve leurs plans de règlement et en éliminant promptement les obstacles recensés.	PROGRESSION	<p>La SADC a transmis aux dirigeants et administrateurs des BISN des commentaires sur leurs plans de règlement de 2018, afin que ces institutions membres atteignent leur plein potentiel de règlement en 2020.</p> <p>Le <i>Règlement administratif sur la planification des règlements de faillite</i> est entré en vigueur en mai 2019. Afin que le processus d'évaluation respecte les principes d'équité dans la plus grande transparence, la SADC a communiqué aux BISN le cadre d'évaluation dont elle se servira à l'égard des plans de règlement, en vertu du règlement administratif. Les BISN ont soumis en décembre 2019 leurs premiers plans de règlement en vertu du règlement administratif et l'évaluation de ces plans sera faite conformément au processus révisé.</p>
<p>Accroître la capacité d'intervention de la SADC : au moyen d'un programme d'essais fondés sur le risque, démontrer que la Société est suffisamment prête à intervenir auprès de n'importe quelle institution membre et qu'elle tient compte de l'évolution des risques (les cyberattaques, entre autres) et de son incidence sur les méthodes d'intervention.</p> <p>Renforcer les communications de crise liées à tous les outils de règlement dont la SADC dispose.</p>	PROGRESSION	<p>La SADC continue d'accroître sa capacité de base et sa préparation en général en poursuivant son projet pluriannuel de Scénario de règlement, avec concentration, en 2019, sur le manuel relatif à la mise sous séquestre, la mise à jour des procédures de liquidation et la planification des ressources. Au second trimestre, il a fallu apporter des changements importants aux processus de remboursement et de liquidation pour se conformer aux modifications apportées au <i>Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie</i>.</p> <p>En continuant d'élaborer des plans de règlement à l'intention de ses institutions membres de taille moyenne, la SADC s'est assurée d'être mieux à même d'évaluer et de déployer des mesures de règlement en situation de crise.</p> <p>Des éléments importants du programme de communications de crise ont été mis à l'épreuve, notamment les scénarios de faillite des institutions membres, la préparation des porte-parole, les messages clés, la surveillance des médias traditionnels et des réseaux sociaux et la gestion du site Web. La Société continue de peaufiner ses stratégies de communication avec les BISN.</p>

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Régime d'assurance-dépôts : modernisation

Résultat escompté

- Moderniser les éléments clés du régime d'assurance-dépôts de la SADC (processus, règlements administratifs et législation) pour qu'ils continuent de soutenir l'exécution du mandat de la Société, de suivre l'évolution du secteur bancaire et de répondre aux besoins des déposants.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Mettre en œuvre les changements découlant de l'examen du cadre d'assurance-dépôts, entre autres en tissant des liens avec les institutions membres et d'autres parties intéressées.	PROGRESSION	<p>La SADC a créé un Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers (GCDC) afin d'appuyer la mise en œuvre des nouvelles exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs connexes dans le secteur des dépôts de courtiers. Le GCDC établira des groupes de travail ciblés qui favoriseront les échanges entre les intervenants du secteur, dans le but d'élaborer des méthodes et des solutions viables et de confirmer leur capacité à assurer le plein respect des nouvelles exigences.</p> <p>La SADC a aussi entrepris à l'interne d'importants travaux de préparation à l'entrée en vigueur des nouvelles exigences de la Loi sur la SADC et des règlements administratifs. Elle a par exemple mis à jour ses systèmes et processus internes (visant les primes d'assurance-dépôts et le remboursement des dépôts), rédigé des réponses aux demandes de renseignements reçues des institutions membres et d'autres parties intéressées, élaboré une stratégie qui incitera les courtiers à se conformer aux nouvelles règles et mis à jour ses outils de communication afin de mieux faire connaître les changements apportés au cadre d'assurance-dépôts.</p>

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Mener à terme le projet de mise à jour des règlements administratifs et mettre au point un programme de révision systématique des règlements.	PROGRESSION	Dans le cadre de la modernisation de ses règlements administratifs, la SADC en a rédigé ou modifié plusieurs d'importance en 2019. La Société s'est engagée à revoir régulièrement ses règlements administratifs, selon les besoins, et à signaler au conseil d'administration, tous les trimestres, toute activité à cet égard. Elle a ainsi amorcé en 2019 un examen pluriannuel approfondi du <i>Règlement administratif sur les primes différentielles</i> et du cadre y afférent.
Faire le point sur la progression du financement <i>ex ante</i> et l'atteinte de la cible minimale, compte tenu des changements apportés à la couverture d'assurance-dépôts et de l'évolution des risques liés aux institutions membres.	PROGRESSION	La SADC juge raisonnable la progression récente du financement <i>ex ante</i> vers la cible minimale de 100 points de base des dépôts assurés. Elle a tiré cette conclusion au terme de son évaluation annuelle du financement <i>ex ante</i> , en s'appuyant sur une estimation révisée de l'atteinte de la cible minimale, étant donné l'élargissement de la protection aux dépôts en devise ainsi qu'aux dépôts à terme de plus de cinq ans. Selon les plus récentes estimations, le financement <i>ex ante</i> devrait atteindre la cible minimale durant l'exercice 2025-2026.
Mieux cibler et comprendre les nouveaux enjeux importants, pour permettre à la SADC de s'aligner sur les dernières tendances du secteur bancaire et de contribuer à la stabilité du système financier, dans son double rôle d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite.	PROGRESSION	La SADC se tient au courant des nouvelles tendances et des progrès en matière de services financiers et de réglementation. Elle identifie et explique les nouveaux enjeux auxquels les dirigeants et les administrateurs doivent être sensibilisés avant que ces enjeux ne deviennent des risques principaux ou n'influent sur les politiques publiques. En mai 2019, la SADC a organisé une deuxième conférence bisannuelle qui a permis à des universitaires, des spécialistes et des décideurs de discuter de sujets pertinents pour la SADC et la stabilité du système financier en général, notamment la stabilité des dépôts, les technologies financières et la cybersécurité. Par ailleurs, la Société se penche actuellement sur les répercussions possibles des cryptomonnaies (privées ou publiques) sur ses activités.

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Parties intéressées : renforcement de la confiance

Résultats escomptés

- Plus grande sensibilisation du public et meilleure compréhension par les principales parties intéressées du double rôle de la SADC à titre d'assureur-dépôts et d'autorité de règlement de faillite, d'où une plus grande confiance dans la Société et dans la stabilité du système financier.
- Collaboration productive entre la SADC, ses institutions membres et les organismes du filet de sécurité financier canadien.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Sensibiliser davantage le public et les déposants à la SADC et à la protection d'assurance-dépôts, en faisant appel aux institutions membres, aux principaux médias privilégiés par le public et à des études sur le comportement et les attentes des déposants.	RETARD	La SADC a mené à terme le second volet de sa stratégie triennale de sensibilisation du public et atteint le taux de 55 pour 100 qu'elle avait ciblé pour le 31 mars 2019, mais ce taux est ensuite retombé à 51 pour 100 d'après le sondage trimestriel de décembre. Cet écart peut s'expliquer par des variations saisonnières, la taille de l'échantillon et l'interruption des publicités de la Société pendant les quatre mois qui ont précédé les élections fédérales.

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Renforcer les liens avec les principales parties intéressées, dans le cadre d'un programme coordonné tenant compte des résultats clés d'un sondage auprès des institutions membres et des conclusions d'autres consultations et activités de relations externes.	PROGRESSION	<p>L'an dernier, la Société a effectué son tout premier sondage auprès de ses institutions membres dans le but d'évaluer l'efficacité de ses interactions avec elles. Le sondage a révélé que les institutions membres comprennent le rôle de la SADC au sein du filet de sécurité financier ainsi que les processus à suivre et pensent que le personnel de la SADC est hautement compétent et obligeant. En juin, la Société a communiqué au conseil les mesures qu'elle avait prises à la suite du sondage et elle suit maintenant les résultats de ces mesures qui visent à renforcer davantage les liens qui l'unissent à ses institutions membres. Elle a aussi communiqué en septembre 2019 avec les institutions membres au sujet des résultats du sondage et des mesures qu'elle prenait.</p> <p>Par ailleurs, la SADC a mené des consultations étendues sur des questions liées à la mise en œuvre des modifications du cadre de protection qui découleront des changements apportés à la Loi sur la SADC pour actualiser et renforcer le régime d'assurance-dépôts. Elle a fait de même au sujet du nouveau guide sur les exigences en matière de données et de systèmes qu'elle entend adopter et elle compte offrir un soutien à ses institutions membres par l'entremise du nouveau GCDC dont il a été question dans les pages précédentes.</p>
Amener les parties intéressées à mieux comprendre le rôle d'autorité de règlement de faillite de la SADC à l'égard de toutes ses institutions membres (y compris une banque d'importance systémique mondiale (BISM)), asseoir sa crédibilité et convaincre les intéressés qu'elle est en mesure d'exécuter son mandat.	PROGRESSION	<p>La Société a mis en ligne une nouvelle version de son site Web qui comprend maintenant une partie plus élaborée sur les règlements de faillite. Divers discours et communications (bulletins, vidéos, matériel destiné aux réseaux sociaux, etc.) ont marqué le déploiement de son plan de communication sur ses nouveaux pouvoirs de règlement de faillite. Elle entend par ailleurs produire des vidéos de présentation, informer les déposants des changements apportés à la couverture des dépôts et doter son site Web d'un « robot conversationnel » qui répondra aux questions des visiteurs.</p>

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur



Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Organisation : évolution de la Société

Résultat escompté

- La SADC peut compter sur des effectifs novateurs, prêts à s'adapter et productifs, et sur un milieu de travail moderne qui tient compte des besoins en évolution de la Société et de ses employés.

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Favoriser la solide culture de respect, de diversité, d'innovation, d'adaptabilité et d'excellence qui règne à la SADC en mettant l'accent sur les compétences des employés et le perfectionnement en leadership, pour permettre à la Société et à ses programmes de continuer de progresser.	PROGRESSION	La SADC s'est dotée d'un nouveau plan stratégique triennal de gestion du capital humain (appelé « Plan en matière d'organisation et de culture ») pour mieux répondre aux changements internes et externes qui touchent son contexte d'exploitation. Ce plan prévoit une transformation en profondeur de la culture de la Société et une redéfinition de ses valeurs et de ses compétences en matière de leadership, mais aussi une mise à jour des programmes de ressources humaines et des investissements dans la formation et la technologie. Par ailleurs, une stratégie très élaborée en matière de diversité et d'ouverture permet à la SADC de donner l'exemple par l'information et la sensibilisation de son personnel et la révision des textes de ses politiques, de ses programmes et de sa gouvernance, pour les rendre inclusifs. Elle organise et soutient régulièrement des activités multiculturelles.
Procéder à un examen en profondeur du programme de gestion des risques de l'entreprise (GRE).	PROGRESSION	La transformation de la GRE se poursuit comme prévu. Le Comité du risque a approuvé le cadre de GRE, la philosophie de risque et l'ébauche de l'énoncé d'appétence au risque (par catégorie), en décembre 2019. Il a également reçu la version mise à jour de la Taxonomie des risques, à titre informatif. De plus, l'identification des principaux risques de la SADC par le biais du cadre de GRE est prise en compte dans l'élaboration du plan d'entreprise qui a été approuvé par le Comité du risque et le conseil en décembre.

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur

Fiche de rendement de la SADC - 2019-2020

(au 31 décembre 2019)

Principaux projets	Situation	Mise à jour
Optimiser le milieu de travail, entre autres en adaptant les politiques, pratiques et technologies de la Société en fonction de l'évolution de la main-d'œuvre et des tendances observées.	RETARD	La SADC a déclenché le processus de sélection d'un partenaire qui l'aidera à mettre en œuvre une gouvernance en matière de gestion de l'information avec Microsoft 365 (SharePoint Online et autres outils) et à faire migrer les documents. Son intention est de renforcer et de moderniser les processus actuels, les technologies auxquelles ceux-ci ont recours ainsi que la sécurité des données. Ce projet a pris du retard, mais il a débuté dans la deuxième moitié de 2019. D'ici la fin de l'exercice, la Société mènera à terme la rénovation de ses bureaux d'Ottawa, pour y loger un plus grand nombre d'employés, et la modernisation de ses outils audiovisuels et de téléconférence, afin de faciliter la collaboration et le travail à distance. En outre, la SADC continue de privilégier le modèle SaaS (logiciels-service) comme solution infonuagique pour mettre en place de nouvelles technologies, comme la mise à niveau du système de gestion de trésorerie et la modernisation du système de traitement des demandes de remboursement de dépenses.
Passer en revue les données de la SADC et faire en sorte qu'elles soient simplifiées, efficaces et protégées.	PROGRESSION	<p>La SADC a mis en place une stratégie de gestion de ses données à l'interne qui lui permet de regrouper et de partager ses données à l'aide d'un entrepôt modernisé et d'une plateforme de renseignements organisationnels, en s'appuyant sur une structure de gouvernance et des protocoles de sécurité adéquats.</p> <p>La SADC continue de renforcer ses programmes de cybersécurité et de protection des données en élaborant un cadre fondé sur les meilleures pratiques, en déployant de nouveaux outils servant à réduire les risques en matière de cybersécurité et en créant un plan de réponse aux cyberincidents. Par ailleurs, la Société mène en permanence auprès de son personnel une campagne de sensibilisation aux risques courants et émergents en matière de cybersécurité.</p>

Légende

PROGRESSION - Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget

RETARD - Retard ou écart par rapport au budget ou aux cibles établies

ANNULATION - Annulation ou report à un exercice ultérieur



